

Marseille le 2/04-2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Face au Coronavirus, santé au travail, santé publique : même urgence, même combat !

Le Ministère du Travail a publié le 17 mars 2020 une instruction pour préciser l'activité et l'organisation des services de santé au travail afin de garantir leur mission essentielle d'intérêt général de protection de la santé et de la sécurité des salariés dans le cadre de la pandémie de Coronavirus Covid-19 :

*« En raison de leur mission essentielle d'intérêt général de protection de la santé et de la sécurité des salariés et dans l'objectif de **ralentir la propagation de la pandémie** (...) les services de santé au travail doivent assurer la continuité de leur mission. »*

De son côté le ministère de l'Education nationale a mis à jour le 26 mars 2020 les recommandations pour les établissements scolaires et les personnels :

*« Une étroite collaboration entre **les professionnels médicaux de l'éducation nationale** et de l'agence régionale de santé (ARS) est indispensable. Elle concourt à la **gestion de l'épidémie et prépare la sortie de crise**. Ensemble, ils déclinent localement les consignes nationales. »*

La CGT Educ'action de l'Académie d'Aix-Marseille ne peut que souscrire et appuyer ces instructions et recommandations pour combattre cette pandémie mais ne peut se satisfaire du grand écart entre les principes généraux et la réalité vécu sur le terrain.

Nous posons la question : où sont les professionnels médicaux de l'Education nationale ?

Sur l'Académie d'Aix-Marseille, il y a quatre médecins du travail pour 49000 agent-es soit un médecin pour 12000. La loi en prévoit dix-sept. Il manque treize médecins du travail !

Ce non-respect de la loi a valu au rectorat d'Aix-Marseille d'être condamné en 2009 par le Tribunal Administratif de Marseille. Depuis ce jugement, aucun médecin supplémentaire. Le rectorat est toujours hors la loi.

Ce sont donc treize professionnels de la santé qui nous manquent aujourd'hui pour, toujours selon les termes du ministère, « *concourir à la gestion de l'épidémie et préparer la sortie de crise.* »

Comment dans ces conditions s'assurer du respect des orientations en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail, ainsi que des mesures prises en matière d'organisation du travail dans les établissements scolaires (écoles et collèges) accueillant des enfants du personnel soignant ?

Depuis des années l'ensemble des organisations syndicales de l'Education nationale demandent le recrutement de médecins de prévention, d'infirmières, de moyens supplémentaires pour les services de médecine du travail.

Avant la crise sanitaire, seulement 4% des salariés de l'Education nationale ont bénéficié de l'examen médical périodique alors que celui-ci est obligatoire.

Avant la crise sanitaire, près de 500 collègues ont demandé sans succès au rectorat à bénéficier de cet examen médical.

Et après la crise sanitaire ?

Les Hôpitaux Universitaires de Marseille (APHM) viennent de publier un mémento intitulé « *Prendre soin de sa santé psychique en temps de confinement* ». Ils attirent notamment l'attention sur l'après confinement en expliquant que des symptômes de stress extrême, des troubles de sommeil, des problèmes d'alimentation, une incapacité à effectuer les activités quotidiennes habituelles peuvent se manifester.

Nul doute qu'à la sortie de cette crise, les besoins en matière de santé au travail seront renforcés.

La CGT Educ'action de l'Académie d'Aix-Marseille a dénoncé de manière continue dans les différentes instances où elle siège les manquements de l'employeur. Elle a à plusieurs reprises proposé des solutions, au moins transitoires, dans le recours à un conventionnement avec des réseaux médicaux mutualistes par exemple. Le rectorat n'a jamais donné suite à nos demandes.

Plus que jamais le rectorat doit communiquer aux représentants du personnel le budget alloué aux actions dans le cadre du Programme Annuel de Prévention académique.

L'heure du bilan viendra. Mais il n'est pas trop tôt pour souligner, déjà l'irresponsabilité des choix politiques et financiers de ces dernières années qui à coups de serpe budgétaires, n'ont pas permis à l'ensemble du système de santé d'être préparé à affronter une telle situation.

Plus que jamais des « décisions de rupture » « quoi qu'il en coûte » pour reprendre les mots du président de la République seront à l'ordre du jour des prochaines mobilisations sociales ... parce que la santé hors du travail et au travail n'a pas de prix.